

Procès-verbal de la soixante-seizième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration, tenue le mardi 19 août 2025 à 13 h 30, à la salle polyvalente #1 du Sportplex de Châteauguay.

PRÉSENCES :

- ↪ **Alain Dubuc**.....Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↪ **Écric Allard**Châteauguay, administrateur siège n° 1
- ↪ **Marie-Louise Kerneïs**..... Châteauguay, administrateur, siège n° 2

AUTRES PRÉSENCES :

- Joëlle Éthier**.....Directrice générale, Régie
- Marie-Eve Beauchamp**..... Contremaître sportif, Régie
- Thérèse Gaumont**..... Adjointe administrative, Régie
- Patricia Robitaille**..... Direction Culture et des Loisirs, Châteauguay,
- Frédéric Perreault**..... Attaché politique du conseil municipal Châteauguay

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2025-554

- ↪ Adoption du 75^e procès-verbal ;
- ↪ Liste des dépenses passées au compte — 1^{er} mai au 30 juin 2025 inclusivement ;
- ↪ Rapport des dépenses par postes budgétaires en date du 1^{er} juillet 2025 ;
- ↪ Rapport des dépenses du chantier de construction du futur Complexe aquatique intérieur en date du 1^{er} juillet 2025 ;
- ↪ Liste du mouvement de personnel et des contrats d'embauche s'y rattachant ;
- ↪ Présentation du rapport État comparatif 2024 – 2025 ;
- ↪ Désaffectation du montant de 100 000 \$ prévu pour imprévus immobiliers du complexe aquatique extérieur ;
- ↪ Désaffectation du montant de 100 000 \$ prévu pour imprévus opérationnels ;
- ↪ Affectation de l'excédent budgétaire des États financiers 2024 ;

444/2025

6. RAPPORT DES DÉPENSES DU COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR, EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2025

2025-558

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneïs, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des dépenses du CAI en date du 1^{er} juillet 2025

ADOPTÉ

7. LISTE DU MOUVEMENT DE PERSONNEL ET DES CONTRATS D'EMBAUCHE S'Y RATTACHANT

2025-559

Approbation de la liste des mouvements de personnel, les contrats d'embauche et de renouvellement s'y rattachant ;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs, et résolu à l'unanimité, d'adopter la liste des mouvements de personnel et des contrats d'embauche s'y rattachant en date du 1^{er} août 2025

ADOPTÉ

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT COMPARATIF 2024 – 2025 MI-ANNUEL 2025

Le président mentionne que le rapport sera sur le site WEB très bientôt et demande à la directrice générale de donner des explications du rapport comparatif et des prévisions, la directrice générale, mentionne qu'il n'y a aucune mauvaise surprise autant côté, revenus que des charges même que nous sommes un peu en avance sur nos prévisions au niveau des revenus et pour ce qui est des charges nous avons même fait des économies et que tout est à la hauteur des prévisions.

DÉPÔT SEULEMENT

9. DÉSAFFECTATION DU MONTANT DE 100 000 \$ PRÉVU POUR LES IMPRÉVUS IMMOBILIERS DU COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR

2025-560

ATTENDU QUE, le règlement général 2024-009 visant la création d'une réserve financière a été créé le 11 juin 2024 ;

ATTENDU QUE, se dit règlement était destiné pour les imprévus immobiliers du complexe aquatique extérieur ;

11. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE DES ÉTATS-FINANCIERS 2024

2025-562

ATTENDU QUE, que les états financiers 2024 ont été présentés lors d'une séance de travail le 18 mars 2025 ;

ATTENDU QUE, les États financiers, ont été déposés, lors de la séance régulière le 15 avril 2025 ;

ATTENDU QUE, la Régie a enregistré un excédent pour l'année 2024 d'un montant de 533 692 \$;

ATTENDU QUE, des travaux d'urgences sont nécessaires pour le remplacement et rénovation des terrains synthétiques ;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs et résolu à l'unanimité, d'affecter l'excédent budgétaire de 533 692 \$ à la réserve financière pour les imprévus immobiliers du Sportplex, règlement 2024-010. Une écriture comptable sera faite pour refléter la réalité.

ADOPTÉ

12. AFFECTATION DE LA BALANCE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2016-007

2025-563

ATTENDU QUE, que lors de la construction du Sportplex, un règlement d'emprunt #2016-007 a été obtenu au montant de 27 738 216,00 \$;

ATTENDU QUE, de ce règlement, un solde d'un montant de 129 022 \$ n'a jamais été utilisé ;

ATTENDU QUE, des travaux d'urgences sont nécessaires pour le remplacement et la rénovation des terrains synthétiques ;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de madame Marie-Louise Kerneïs et résolu à l'unanimité, d'affecter le montant non utilisé de 129 022 \$, du règlement d'emprunt 2016-007 et de l'affecter dans la réserve financière pour les imprévus immobiliers du Sportplex, règlement 2024-010. Une écriture comptable sera faite afin de refléter la réalité et de fermer le règlement 2016-007.

ADOPTÉ

13 PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 16 septembre 2025, à 13 h 30, à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay